

République FRANCAISE
Commune d'Oullins-Pierre-Bénite
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20240312_10 du 12/03/2024
Pôle Aménagement urbain et cadre de vie

L'an deux mille vingt quatre, le douze mars, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 06/03/2024, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur Cédric BARBIERO.

Rapporteur : David GUILLEMAN

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 66

Nombre de conseillers municipaux présents : 52

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 13

Nombre de conseillers municipaux absents : 1

PRÉSENTS :

Christian AMBARD - Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Cédric BARBIERO - Nora BELATTAR - Tassadit BELLABAS - Sandrine BELMONT - Marlène BONTEMPS - Anaëlle CAILLET - Michèle CALVANO - Christine CHALAND - Eliane CHAPON - Jean-Louis CLAUDE - Sandrine COMTE - Clément DELORME - Anne DEMOND - Marysa DOMINGUEZ - Alain DONJON - Thierry DUCHAMP - Yann-Yves DU REPAIRE - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Bernard JAVAZZO - Pierre LAFORETS - Patrice LANGIN - Dominique LARGE - Marion LECLERE - Bertrand MANTELET - Solange MARTELLACCI - Josiane MARTIN - Pierre-Marie MAUXION - Levana MBOUNI - Marjorie MERCIER - Maryse MICHAUD - Maud MILLIER DUMOULIN - Jérôme MOROGE - Claude MOUCHIKHINE - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Jacques ROS - Paul SACHOT - Max SEBASTIEN - Joëlle SECHAUD - Bertrand SEGRETAIN - Philippe SOUCHON - Georges TRANCHARD - Chantal TURCANO-DUROSSET

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Claire BELLISSEN pouvoir à Michel BAARSCH
Marine BOISSIER pouvoir à Marlène BONTEMPS
Patricia DAUVERGNE pouvoir à Solange MARTELLACCI
Oihiba DRIDI pouvoir à Sandrine COMTE
Benjamin GIRON pouvoir à Alexandre HEBERT
Marcel GOLBERY pouvoir à Thierry DUCHAMP
Jean-Charles KOHLHAAS pouvoir à Nadine BADR-VOVELLE
Philippe LOCATELLI pouvoir à Marion LECLERE
Alexis MONTOLIU pouvoir à Maryse MICHAUD
Anne PASTUREL pouvoir à Marjorie MERCIER
Jean-Luc PAYS pouvoir à Christine CHALAND
Ahleme TABBOUBI pouvoir à David GUILLEMAN
Jean-Luc VIDALOT pouvoir à Clément DELORME

ABSENT(ES) :

Anissa HIDRI

Objet : Avenant 1 à la Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la place Anatole France et ses avoisinants à la Métropole

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération n°20220407_22 du 7 avril 2022 portant convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la place Anatole France et ses avoisinants à la Métropole ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission aménagement urbain cadre de vie sport culture et vie associative du 05/03/2024

Vu le rapport par lequel Monsieur l'Adjoint expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Les travaux d'aménagement de la place Anatole France et de ses avoisinants se terminent.

La Ville d'Oullins a anciennement conventionné avec la Métropole de Lyon pour prendre en charge la somme prévisionnelle de 415 000,00 € TTC.

La ville d'Oullins-Pierre-Bénite prendra en charge la somme définitive de 477 113,40 € TTC, soit une augmentation de 62 113,40€ TTC.

Cette augmentation est liée à la prise en compte des prix entreprises issus de la passation des marchés ainsi qu'aux demandes complémentaires de la ville en cours de chantier et aux ajustements sur site liés à la réalité du terrain.

Les principales dépenses complémentaires sont liées :

- à la mise en place d'une borne pierre supplémentaire sur passage de la Ville
- aux travaux de terrassement réalisés manuellement et/ou à l'aspiratrice sur la rue Pierre Joseph Martin liés à des réseaux existants présents à faible profondeur
- à la reprise du réseau eaux pluviales qui était à trop faible profondeur à l'Est de l'église
- à la dissociation du réseau eaux pluviales / eaux usées à l'Ouest de l'église pour permettre l'alimentation de la cuve d'arrosage de la Ville

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la place Anatole France et ses avoisinants à Oullins.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 069-200102747-20240312-20240312_10-DE



Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le / /
Mise en ligne le / /
Notification le / /

Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional

FAIT ET DÉLIBÉRÉ
A OULLINS-PIERRE-BENITE
L'an deux mille vingt quatre, le douze mars
Pour extrait certifié conforme,
Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional

Le secrétaire de séance
Cédric BARBIERO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).